

**PROGRAMME DE COOPERATION  
2014-2017**

**entre**

**L'ALGERIE et la BELGIQUE**

## **SOMMAIRE**

### **1 CADRE DE REFERENCE**

---

- 1.1 Principes généraux**
- 1.2 Politique belge de coopération au développement**
- 1.3 Priorités algériennes de développement**
- 1.4 Engagements mutuels**

### **2 COOPERATION ALGERO-BELGE EN COURS**

---

- 2.1 Coopération bilatérale directe**
- 2.2 Coopération bilatérale indirecte**
- 2.3 Coopération multilatérale**
- 2.4 Soutien au secteur privé**
- 2.5 Orientations sur base de l'appréciation du PIC en cours**

### **3 PROGRAMME DE COOPERATION 2014-2017**

---

- 3.1 Introduction**
- 3.2 Objectifs global et spécifiques du PC 2014 - 2017**
  - 3.2.1 Programme d'appui à la gestion intégrée des déchets**
  - 3.2.2 Programme de renforcement des compétences dans le domaine de l'environnement**
- 3.3 Coopération déléguée**
- 3.4 Thèmes transversaux**
- 3.5 Planification, mise en œuvre et concertation**

## Acronymes

ADE : Algérienne des Eaux  
AND : Agence Nationale des Déchets  
ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit  
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes  
APD : Aide Publique au Développement  
APEC : Antwerp Port Engineering Consultancy  
APEFE : Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger  
BIO : Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement  
CDRB : Centre de Développement des Ressources Biologiques  
CNFE: Conservatoire National des Formations à l'Environnement  
CET : Centre d'Enfouissement Technique  
CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage  
CTB : Coopération Technique Belge – Agence Belge de Développement  
CNTPP : Centre National des Technologies de Production plus Propre  
DGD : Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire  
JPO : Junior Programme Officer  
MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
MIC : Pays à Revenu Intermédiaire  
MIP : Programme de micro interventions  
NU : Nations Unies  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
ODD : Objectifs de Développement Durable  
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
ONEDD: Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
PC : Programme de Coopération  
PIC : Programme Indicatif de Coopération  
PNAE-DD : Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PROGDEM : Programme national de gestion des déchets solides municipaux  
SNE : Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE)  
SNU : Système des Nations Unies  
UE : Union européenne  
ULB : Université Libre de Bruxelles  
VNU : Volontaire des Nations Unies  
WBI : Wallonie Bruxelles International

## **1 CADRE DE REFERENCE**

---

### **1.1 Principes généraux**

La Coopération algéro-belge est régie par la Convention Générale de Coopération signée le 10 décembre 2002. Elle définit le cadre politique, institutionnel et juridique de la coopération bilatérale directe, qui se concrétise par des Programmes de Coopération (PC) validés ou définis de commun accord par la Commission Mixte.

Le Programme de Coopération (PC) est un document dans lequel l'Algérie et la Belgique fixent les objectifs, le(s) contenu(s) sectoriel(s) et/ou thématique(s), la durée et le budget estimatif du programme qu'ils souhaitent réaliser ensemble. Il formule les objectifs auquel le Programme doit contribuer, en même temps que ses principaux résultats. Il propose des indicateurs qui permettront de gérer la concrétisation de cette contribution.

Le PC 2014-2017 a été adopté par les deux Gouvernements lors de la Commission Mixte qui s'est réunie à Alger le 10 décembre 2013. Il sert de ligne directrice pour la sélection des prestations de coopération bilatérale directe au cours de la période concernée.

Le PC est basé sur :

- la politique de la Coopération belge, telle que définie dans la Loi belge du 19 mars 2013 relative à la coopération au développement;
- la politique globale de développement socio-économique du Gouvernement algérien tel que définie dans le Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du Programme du Président de la République et opérationnalisé à travers les Programmes de développement quinquennaux. Actuellement le Programme de développement quinquennal 2010-2014 est en cours de réalisation ;
- les priorités de la Coopération belge, telles que définies dans la Note de Politique Générale du Ministre de la Coopération au Développement (2013).

Le PC prend également en considération :

- les tendances actuelles de l'aide internationale relatives à l'efficacité de l'aide et les efforts de l'UE en matière de rapprochement des cycles de programmation de l'UE et ses Etats membres;
- Les bases du nouveau cadre de développement Post-2015, qui succéderont aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et qui sont en cours de discussion. Ces bases intégreront de manière cohérente les Objectifs du développement durable (ODD) définis lors de la Conférence RIO + 20;

- Le statut particulier de l'Algérie de Pays à Revenu Intermédiaire (*Middle Income Country*, MIC), Tranche Supérieure, pays qui est acteur de son propre développement ;
- L'importance des relations de coopération entre l'Algérie et l'Union Européenne dans le cadre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2005.
- La complémentarité entre les différents canaux de la Coopération belge (la coopération bilatérale directe, la coopération bilatérale indirecte, la coopération multilatérale et les programmes et les institutions spéciaux).

## 1.2 Politique belge de coopération au développement

L'objectif principal de la Coopération belge est l'atteinte d'un développement humain durable. A cet effet, des actions qui contribuent à une croissance économique durable et inclusive pour une amélioration des conditions de vie de la population dans les pays en développement et à leur développement socio-économique et socioculturel afin d'éradiquer la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, seront entreprises. Dans ce cadre, la Loi susmentionnée prévoit les quatre secteurs d'intervention suivants:

- les soins de santé primaires, y compris la santé reproductive ;
- l'enseignement et la formation ;
- l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- les infrastructures de base ;

La Coopération belge retient également deux thèmes transversaux qui doivent être pris en compte dans tous les secteurs d'intervention :

- La dimension genre, qui vise l'autonomisation des femmes et l'égalité des hommes et des femmes dans la société ;
- La protection de l'environnement et des ressources naturelles, y compris la lutte contre les changements climatiques, la sécheresse et la déforestation.

Pour les pays à revenu intermédiaire, comme l'Algérie, la Belgique a développé une stratégie de coopération adaptée à leurs capacités financières afin de relever leurs défis en matière de développement. La nouvelle stratégie s'oriente vers :

- Un appui à la société civile dans toutes ses différentes formes d'expression,
- un appui à une croissance économique stable, durable et inclusive,

- un appui spécifique aux biens publics mondiaux que sont l'environnement, le climat et le développement durable,
- la redistribution du bien-être national (via la protection sociale et les impôts).

A travers cette nouvelle stratégie, la coopération belge vise à construire au maximum sur le potentiel institutionnel, financier et humain du partenaire en tant que levier pour un développement durable. Sur le plan des formes, la coopération belge délaisse l'aide financière et la prestation de services pour se concentrer sur le transfert de connaissances, de technologie et de savoir-faire à travers des nouveaux instruments.

La Coopération belge au développement est mise en œuvre à travers plusieurs canaux :

- la coopération bilatérale directe entre les acteurs gouvernementaux, planifiée par des Programmes de Coopération pluriannuels, eux-mêmes composés de programmes sectoriels et multisectoriels (bourses, études, consultances et partenariat) ; cette coopération est mise en œuvre par l'Agence belge de Développement (CTB), société anonyme de droit public belge à finalité sociale ;
- la coopération bilatérale indirecte, conduite par des acteurs non gouvernementaux, des organisations de la société civile, des institutions universitaires et de recherche ;
- la coopération multilatérale, mise en œuvre par le biais d'organisations internationales comme les agences des Nations Unies, ainsi que la coopération dans le cadre des Conventions avec l'Union Européenne ;
- les programmes et institutions spéciaux de coopération, parmi lesquels la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO), pour l'appui au secteur privé, et l'aide humanitaire par le biais d'organisations spécialisées telles que la Croix Rouge.

Le présent PC se veut être également un cadre de référence pour ces autres canaux de la Coopération belge, avec lesquels des synergies seront recherchées de manière systématique lors de l'identification et de la formulation des interventions.

La Belgique oriente fermement son action vers les OMD et la transition vers une économie verte en tant que pilier important pour le développement durable.

De même, la Coopération belge cherche à renforcer les principes démocratiques. Elle constitue un instrument pour l'application concrète

des obligations et engagements internationaux souscrits par la Belgique au sujet des Droits de l'Homme.

La coopération belge considère l'éducation et la formation comme un facteur majeur de l'égalisation des chances et de la mobilité sociale. En effet, les efforts développés par le Gouvernement algérien dans l'éducation de sa population permettent de transmettre et de développer les savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires pour la mise en œuvre du présent programme.

### **1.3 Priorités algériennes de développement**

Les grandes orientations du pays sont décrites dans le « Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République », qui sert notamment de ligne directrice pour les programmes de développement quinquennaux. De façon générale, le Gouvernement algérien retient les orientations suivantes:

- Renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance et améliorer les facteurs de développement économique ;
- Promouvoir le développement économique et accroître sa diversification et sa productivité ;
- Poursuivre le développement humain au service de la population.

Le Gouvernement algérien s'efforce d'approfondir les progrès déjà accomplis et les réformes déjà engagées dans tous les domaines. En ce qui concerne le développement humain en général le pays a déjà résorbé beaucoup de retard, accumulé lors de la décennie noire.

### **1.4 Engagements mutuels**

Conformément aux engagements internationaux et nationaux en la matière, les Parties attachent une grande importance au respect des droits de l'homme et de l'enfant et à l'égalité entre hommes et femmes. De même, les Parties reconnaissent l'importance de la gestion durable de l'environnement et des changements climatiques.

Les Parties reconnaissent l'importance de la bonne gouvernance et s'engagent mutuellement à assurer la transparence et la redevabilité afin de lutter contre la corruption.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent PC, y compris toute procédure ayant trait au lancement d'attribution ou d'exécution des marchés publics, les Parties veilleront à ce qu'aucun paiement, don ou

bénéfice, de quelque nature que ce soit, pouvant être considéré comme un acte illégal ou de corruption, ne puisse être promis, commis, recherché ou accepté, directement ou indirectement. Les Parties s'informeront mutuellement de tout incident ou suspicion d'incident de corruption lié à l'utilisation des fonds programmés dans ce PC. En cas de constat d'un acte inapproprié, une consultation entre les deux Parties déterminera les actions appropriées à entreprendre, qui pourraient inclure notamment le remboursement des fonds détournés.

Les Parties s'engagent à prendre en compte l'ensemble des thématiques susmentionnées dans la planification et la mise en œuvre des interventions de la Coopération algéro-belge en vue de promouvoir une croissance durable et équitable. L'appréciation des engagements mutuels sera réalisée lors des Comités des Partenaires.

## **2- COOPERATION ALGERO-BELGE EN COURS**

Selon les données de l'OCDE, la Belgique est, sur la moyenne des cinq dernières années (2007-2011) le cinquième bailleur de l'Algérie (et 4<sup>ème</sup> bailleur bilatéral) après la France, l'UE, l'Espagne et l'Allemagne.

En 2011, l'aide publique au développement de la Belgique en faveur de l'Algérie était de 5.323.492 EUR. L'évolution des dernières années du volume de l'APD belge pour l'Algérie indique une tendance à la stabilité. La coopération belge en Algérie est caractérisée par la prédominance de la coopération gouvernementale. En effet, en 2011, près de 85 % de l'APD totale belge provenait du canal de la coopération gouvernementale.

### **2.1 La coopération bilatérale directe**

La dernière Commission mixte de Coopération s'est tenue à Alger le 28 octobre 2002. Elle a retenu 5 secteurs d'intervention, s'articulant autour des orientations des plans et programmes algériens :

- Solidarité et lutte contre la pauvreté ;
- Initiatives de renforcement institutionnel ;
- Environnement ;
- Santé & population ;
- Ressources en eau.

Le PIC 2003-2007 est en exécution dans sa totalité ; douze conventions spécifiques ont été signées entre les deux gouvernements, ce qui représente

un engagement financier de l'Etat belge de 37.651.880 Euro hors bourses et MIP (soit un taux d'engagement de plus de 100%). Le taux d'exécution (ou de dépenses) actuel (octobre 2013) de ce PIC s'élève à environ 70,2 % hors bourses et MIP.

L'Algérie n'est plus demandeuse de relations de coopération classique. Par contre, le pays sollicite, et ce à juste titre, un appui sous forme de transfert de savoir-faire et de nouvelles technologies. C'est pour cette raison que l'Algérie a fortement apprécié les projets « *Gestion des déchets hospitaliers de l'hôpital Bachir Mentouri de Kouba à Alger* » et « *Gestion intégrée des déchets solides du groupement urbain de Mascara et des communes avoisinantes* », étant donné que ces projets incluaient un volet important de nouvelles technologies et une approche contribuant au développement durable.

## **2.2 La Coopération bilatérale indirecte belge**

Les dépenses de la coopération bilatérale non-gouvernementale belge en Algérie se sont élevées à 590.195 Euro en 2008, 361.939 Euro en 2009, 257.246 Euro en 2010 et enfin 76.612 Euro en 2011 (1,4% de l'APD), soit une diminution constante au cours des cinq dernières années. Actuellement, plus aucune ONG belge n'a de projets sur le terrain.

En ce qui concerne la coopération universitaire, deux projets sont actuellement en cours d'exécution:

- Coopération universitaire ULB-Université Boumerdes (50km d'Alger) : Projet de création d'un pôle de compétence en biologie moléculaire et biotechnologie à l'Université de Boumerdes (2008-2013, budget total accordé par la DGD : 400.000 EUR)
- Projet APEFE « Aménagement et gestion informatisée des forêts en Algérie » (2011-2013, budget de 395.541 EUR par la Région wallonne et WBI et fonds propres APEFE).

## **2.3 La Coopération multilatérale**

La Coopération multilatérale s'est élevée à 250.227 EUR en 2011 et a été consacrée exclusivement à des dépenses de fonctionnement du PNUD (mise à disposition d'experts). Trois volontaires belges (VNU) renforcent les rangs du SNU (2 au sein du PNUD et 1 à ONU-Femmes) et un JPO est actif au niveau de la coordination des organisations des NU.

Incidentement, il est à relever que l'Algérie a, à l'instar de plusieurs autres pays de la région, été associée à des degrés divers à différents Programmes

régionaux initiés entre fin 2011 et début 2013 par le PNUD et soutenus financièrement par la Belgique (allocation « actions de transition - reconstruction et consolidation de la société »), tels les Programmes « *Anti-Corruption and Integrity in the Arab countries* » (1 MEUR pour 19 pays) et le dernier volet (2,9 MEUR pour 9 pays) d'appui aux institutions politiques inclusives et participatives du Programme « *Responding to a changing region : seizing the opportunity for transformational change in the Arab States* ».

#### **2.4 Le soutien au secteur privé**

Le soutien au secteur privé, exclusivement par l'intermédiaire de BIO, s'est élevé en 2011 à 312.231 EUR, alors qu'il s'élevait respectivement à 222.821 Euro en 2008, 412.862 EUR en 2009, et présentait un solde négatif en 2010 (-69.461 EUR). Six interventions de BIO ont été enregistrées en 2011, dans des secteurs diversifiés (pharmaceutique, emballages, ...). Actuellement la loi portant sur la création de BIO est en révision en vue d'augmenter la synergie et la complémentarité entre les activités des différents acteurs belges.

#### **2.5 Orientations sur base de l'appréciation du PC en cours**

Sur base de l'appréciation du PIC 2003-2007, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Une concentration géographique des activités de coopération dans la zone littorale de l'Algérie ;
- Les avantages comparatifs de la coopération belge et/ou de la Belgique en Algérie s'orientent vers les secteurs suivants : environnement, transport, eau et santé. Ce sont d'ailleurs les secteurs qui ont le plus souvent été mis en avant lors des rencontres algéro-belges ;
- Une concentration sectorielle des activités de coopération. Cette recommandation est d'ailleurs reprise dans la nouvelle stratégie des pays à revenu intermédiaire ;
- Un appui davantage orienté sur le renforcement des capacités, le transfert des nouvelles technologies et le savoir-faire. Considérant le niveau appréciable de disponibilités financières de l'Algérie, le programme futur s'orientera davantage vers ce type de coopération que vers le financement d'équipements et d'infrastructures ;

- Une plus grande attention sera portée au suivi et à l'évaluation, ainsi qu'à la gestion axée sur les résultats ;
- Dans la mesure du possible, la coopération belge s'efforcera de progresser vers une programmation conjointe de la coopération, avec l'UE et ses Etats membres ;
- En collaboration avec les autres bailleurs de fonds, la coopération belge s'engage à une concertation régulière avec les autorités compétentes au niveau central et au niveau déconcentré.

### **3 PROGRAMME DE COOPERATION 2014-2017**

---

#### **3.1 Introduction**

Le présent PC se propose de contribuer aux efforts du Gouvernement algérien pour la préservation de l'environnement et le développement durable en Algérie et ce à travers un cadre stratégique qui précise le choix en matière de concentration sectorielle, d'objectifs global et spécifique, de thèmes transversaux et de modalités de planification, de mise en œuvre et de concertation.

Depuis le début du processus de négociations des Conférences internationales des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable, l'Algérie contribue aux efforts collectifs visant à promouvoir un développement durable respectueux de l'environnement mondial.

Depuis l'année 2000, l'Algérie investit de manière significative dans la préservation de l'environnement et du développement durable. Tout d'abord le pays a mis en œuvre une Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) et un Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD). Ce plan, qui implique l'ensemble des ministères, des services déconcentrés et la société civile, vise à intégrer la viabilité environnementale dans la stratégie du pays (induire une croissance durable et inclusive et réduire la pauvreté) et à mettre en place des politiques publiques efficaces dans le domaine.

Les principaux objectifs de la stratégie sont : l'amélioration de la santé et de la qualité de vie ; la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la

compétitivité (économique) et la protection de l'environnement régional et global. Un cadre législatif et réglementaire a été développé, des efforts de renforcement des capacités institutionnelles ont été déployés et des instruments économiques et financiers ont été introduits. L'Algérie a consacré d'importants financements dans le cadre de son programme d'appui à la relance économique et du programme de soutien à la croissance. Le programme quinquennal 2010-2014 s'inscrit dans cette optique de développement durable et vient renforcer l'approche intersectorielle et participative de la planification et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources naturelles.

En vue de réaliser la mise en œuvre du PNAE-DD (dont la version actualisée pour les dix prochaines années est en cours de validation), des nouveaux services déconcentrés de l'Etat ont été mis sur pied (des Directions de l'Environnement par Wilaya et des Inspections Régionales de l'Environnement) et des Etablissements Publics ont été créés au niveau central qui permettent d'optimiser la performance des structures de l'Etat, à savoir l'ONEDD, le Commissariat du littoral, l'AND, le CNTPP, le CDRB et le CNFE. En outre, diverses politiques ont été arrêtées et mises en œuvre au plan de l'éducation et de la sensibilisation environnementale, de la préservation et de l'économie de l'eau, de la préservation des sols et des forêts, de la préservation des écosystèmes sensibles, de l'amélioration du cadre de vie des citoyens, la dépollution industrielle, de la protection du patrimoine archéologique. Ces politiques ont été appuyées par une nouvelle fiscalité écologique basée sur le principe du pollueur payeur et utilisateur payeur.

Toutefois, les pressions socio-économiques sont de plus en plus fortes sur les ressources naturelles et les écosystèmes pour faire face aux besoins sans cesse croissants. L'Algérie continue à faire face à de nombreux défis écologiques : les effets du changement climatique, la dégradation de la diversité biologique, la gestion des déchets et la désertification, qui tous constituent des menaces pour un développement durable et affectent avant tout les plus vulnérables de la société.

Vu l'ampleur et la complexité de la problématique écologique et vu la limitation de l'APD belge, il a été décidé de focaliser les activités de coopération dans une niche qui constitue un sous domaine de l'environnement. En Algérie, la Coopération belge dispose déjà d'une expérience de plusieurs années dans le domaine de l'environnement et du développement durable et plus particulièrement dans la gestion des déchets solides. En outre, l'expertise dans la gestion des déchets et dans d'autres domaines liés à l'environnement et au développement durable est disponible